Image not found or type unknown

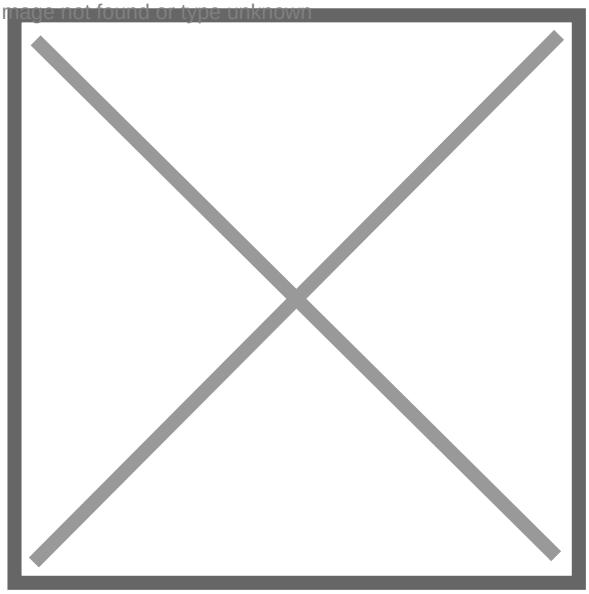

Demande aide pour séparation

Par **ludo832**, le **19/12/2008** à **17:34**

Bonjour. Ma concubine et moi allons nous séparer. Nous avons un enfant, un compte joint à découvert et des crédits, elle étant co-empruntrice.
Peut-elle refuser de partager les crédits avec moi? Si j'arrive à régulariser une partie de nos dettes communes puis-je avoir un recours contre elle pour les partager? S'il vous plait aider moi je ne sais pas combien de temps je vais tenir financièrement.

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008** à **09:33**

Bonjour,

Du moment que les crédit sont remboursés, la banque se moque de savoir qui en paie les mensualités. Ce n'est que si des mensualités ne sont pas honorées que les problèmes arrivent pour les 2 co-emprunteurs.

Si vous, vous continuez à rembourser les crédits, il conviendra alors, preuves à l'appui, de demander, par voie judiciaire, le remboursement des sommes que vous aurez avancées pour la co-empruntrice, à condition qu'une telle clause figure au contrat.

Par contre, une chose me surprend, à moins que cette question ne fasse l'objet d'une autre demande de votre part, je ne vois pas de mention relative à l'enfant que vous avez eu ensemble ?

Par **ludo832**, le **20/12/2008** à **10:49**

Merci pour votre réponse rapide. En ce qui concerne l'enfant je ne sais pas trop quoi faire! Je désire être le meilleur père possible pour ma petite fille, être présent pour elle et l'aimer à la hauteur de ce qu'elle mérite et j'ai peur qu'une garde alternée ne la perturbe. Mon soucis principal est qu'elle soit perturbée le moins possible tout en pouvant partager des moments privilégiés avec elle. Je n'ai pas envie que les choses s'enveniment et que ma fille en souffre et j'espère du plus profond de mon coeur que ma concubine reviendra et former une famille heureuse. Que pourriez vous me conseiller?

Par **jeetendra**, le **20/12/2008** à **11:11**

bonjour, le mieux [fluo]c'est de régler à l'amiable[/fluo] les conséquences personnelles et patrimoniales de votre divorce plutôt que de s'en remettre au juge aux affaires familiales. Regardez dans mon blog sur legavox.fr. Le divorce et ses conséquences, traité de long en large, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés